



## Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
49  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
0  
Conseillers représentés :  
8  
Total votants :  
57

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Karine BRODIN à Nicole GIRY  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

#### Conseiller absent :

André IMBERDIS

#### Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

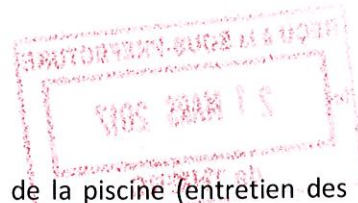
### Convention de mise à disposition de service avec la commune de Saint Rémy-sur-Durolle DELIBERATION N°20170301-9

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la convention de mise à disposition entre Thiers Communauté et la commune de Saint Remy Sur-Durolle

Le Président explique au conseil qu'il est nécessaire de renouveler cette convention de mise à disposition de service qui comporte principalement :



- La mise à disposition d'un agent titulaire pour le suivi technique de la piscine (entretien des bassins, maintenance des machines et pompes, du système de chlorage, du chauffage, des sanitaires et vestiaires...) du 1<sup>er</sup> Avril au 31 octobre de chaque année.
- Le remboursement à la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle du montant des formations éventuellement effectuées par les agents concernés pour la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle.
- Le remboursement des loyers des studios mis à disposition des maîtres-nageurs pendant la saison.
- Le remboursement d'un forfait « entretien » correspondant à l'entretien des tondeuses, tracteurs et matériel divers pour un montant de 1 000 €.

Le Président propose que cette convention soit renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf modification importante à porter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**Approuve** la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle pour assurer le bon fonctionnement de la piscine.

**Dit** que cette convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf modification importante à valider.

**Autorise** le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS :	57 =	49 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,



Tony BERNARD